

**SOGECOPA**  
**Société Anonyme**  
**au capital de 230 503 €**  
**Siège social : 5 Rue Nicephore Niepce - CS 20821**  
**35208 RENNES Cedex 2**  
**342 285 343 RCS RENNES**

---

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE  
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE  
DU 23 OCTOBRE 2023**

L'an 2023,  
Le 23 octobre,  
A 8 heures,

Les actionnaires de la Société SOGECOPA, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Conseil d'Administration.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent SCHMITT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Florent GICQUEL et la Société CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT HOLDING (CAB2H), représentée par Monsieur Benoît RIETZLER, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Florent GICQUEL est désigné comme secrétaire.

La Société OUEST CONSEILS AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10 080 actions sur les 10 080 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le cinquième des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Changement du représentant permanent de la Société CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT HOLDING, administratrice de la Société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte du changement de représentant permanent de la Société CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT HOLDING, administratrice de la Société, en remplacement de Monsieur Éric ROUSSELIN, à compter de ce jour.

Le nouveau représentant permanent de la Société CREDIT AGRICOLE BRETAGNE HABITAT HOLDING sera :

Monsieur Benoît RIETZLER,  
Né le 27 octobre 1969 à Nancy,  
Demeurant 3 Avenue des Glénan, 29900 CONCARNEAU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président de l'Assemblée  
Laurent SCHMITT



Le Secrétaire  
Florent GICQUEL



Les Scrutateurs  
Florent GICQUEL



La Société CAB2H  
Représentée par Benoît RIETZLER

